

DUBLIN – Équipe spéciale d'At-Large pour la mise en œuvre de l'ATLAS II
Mardi 20 octobre 2015 – 13h00 à 14h00 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bonjour à tous. Nous sommes dans la réunion d'ATLAS II, du groupe de travail de mise en œuvre des recommandations.

Aujourd'hui, nous avons parlé avec le conseil, nous avons préparé et présenté notre travail. Comme vous le savez, qui a eu lieu à l'ordre de la réunion de Londres a été travaillée pour produire une déclaration avec de nombreuses recommandations. Ce groupe de travail, qui est ouvert à tout le monde, est en train d'analyser chaque recommandation et de voir si elles ont été mises en œuvre.

Notre travail aujourd'hui est assez simple. Nous allons voir où est-ce que nous en sommes, quelles sont les recommandations qui ont été mises en œuvre, quelles sont celles qui n'ont pas été terminées, quelles sont celles qu'on doit stimuler. Nous avons 20 minutes de retard, donc nous allons essayer d'accélérer un peu les choses.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Ariel va nous montrer un écran. On va travailler directement sur la liste de recommandations que nous avons. La façon dont le système fonctionne, c'est que chacune des recommandations – si vous cliquez sur le numéro de la recommandation, vous avez une sous-page avec celles-ci et les personnes auxquelles elles ont été assignées et le statut. Si vous cliquez sur la recommandation numéro 1, vous allez voir sur l'écran la recommandation et en-dessous les différentes actions à suivre qui sont requises.

Ensuite, nous allons pouvoir ce dont nous avons besoin et faire le suivi du processus.

Lorsqu'on fait une modification dans une sous-page, cela est immédiatement reflété sur la page. Ce que j'allais suggérer c'est qu'on fasse d'abord une première approche rapide de notre liste. Je vais donner la parole à Ariel.

ARIEL LIANG :

Hier, nous avons travaillé sur un tableau pour voir quel était le processus en suspens concernant les recommandations que nous devons aborder. Est-ce que vous voulez que je revoie cela ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bonne idée, Ariel. Oui, c'était hier. On dirait que c'était il y a plus longtemps. Si vous étiez présents à la réunion avec le conseil ce matin, nous leur avons montré un tableau en forme de camembert ou de beignet. Ariel va nous le montrer. Il nous montre une idée de l'endroit où nous en sommes concernant ces recommandations.

Un petit pourcentage a été rejeté. Je pense que c'était une recommandation qui a été rejetée parce qu'elle était non cohérente. Nous avons 5 % de recommandations qui ont été complétées, mais nous attendons une réponse. Ce sont les recommandations que nous avons envoyé au conseil. 5 % n'ont pas besoin de réponse. C'est donc les groupes de travail ou ALAC qui en avaient assignés. Ces recommandations ont été finies.

30 % des autres recommandations appartiennent au secteur de responsabilité de l'ICANN ou qui dépendent de changement de statut ou d'autres choses qui est lié aux utilisateurs finaux et qui dépendent du processus de l'ICANN. Ces recommandations dépendent de quelque chose qui devrait avoir lieu à l'extérieur de l'ICANN, d'At-Large ou de notre communauté.

Ensuite, nous avons 21 % de recommandations qui sont des recommandations sur lesquelles nous n'avons pas

commencé à travailler et qui sont liées à notre processus internes.

37 % des recommandations sont en cours d'analyse et on travaille dessus. Elles devraient être complétées à un moment donné ou à un autre. Certaines recommandations sont loin d'être terminées, d'autres sont près de l'être. Cela varie.

Nous espérons que la prochaine fois nous pourrons vous montrer un pourcentage de réalisation de ces recommandations.

Je suggère maintenant qu'on analyse les recommandations qui sont en cours d'attente et qui sont importantes. Notre président, Alan Greenberg, a dit qu'il nous fallait réaliser ce tri. C'est important d'analyser ces recommandations en fonction de cette approche.

Je pense que ce n'est pas facile pour nous de trouver ces recommandations. Heureusement, Ariel a une liste des recommandations qui sont en attente au niveau interne. On ne peut rien faire pour ces recommandations qui sont en attente, parce qu'elles sont en attente d'un processus externe.

Je vous donne la parole pour des commentaires. Ensuite, nous continuons.

GLENN MCKNIGHT :

Je suis curieux. Je voudrais savoir, Olivier, si on compara ATLAS I, est-ce que vous avez des mémoires sur la façon dont le processus a avancé au niveau de la mise en œuvre ? Où est-ce que nous en sommes au niveau du calendrier. Est-ce que vous avez des archives ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Glenn. Est-ce que je peux demander à Cheryl Langdon-Orr de répondre ? J'ai une vague mémoire de l'ATLAS I. J'étais directement concerné par l'organisation. J'ai travaillé dans cette partie.

Donc, je sais que certaines des recommandations d'ATLAS I sont entrées dans le processus de l'ATLAS II. C'est un mécanisme de roulement qui a eu lieu.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci. C'est un processus de roulement constant et, bien sûr, ce qui a eu lieu dans ATLAS I était principalement de la formation de compétences qui était prévue. Pour permettre à nos structures At-Large de passer à un

deuxième niveau au sein de l'ICANN, on a consacré beaucoup de temps et beaucoup d'énergie à des réunions de préparation, de pré organisation.

Il y a eu cinq ou sept groupes de travail spéciaux qui ont été responsables d'aborder certains thèmes. Beaucoup d'entre eux sont devenus des groupes qui existent ou sinon des groupes de travail qui sont archivés, qui sont dans le travail et dans nos archives. Par exemple, le groupe de travail de la technologie, ce type de groupe.

Donc, vous avez ici une évolution qui a eu lieu. On a aussi constaté que, pendant la réunion d'ATLAS I, un grand nombre de structures At-Large n'étaient pas très claires. Leurs responsabilités, leur limite n'étaient pas claires par rapport à l'ICANN, à la gouvernance de l'internet. À partir de là, nous avons, je pense, eu la possibilité de travailler sur des webinaires, sur du matériel d'informations, etc.

L'autre chose qui me paraît importante est la reconnaissance d'une interaction et d'une activité croissante après une participation des réunions en face-à-face.

Les autres choses qui, à mon avis, ont été importantes, ont été le fait que l'on a trouvé, pendant le processus d'ATLAS I, qu'une fois qu'on était sur le terrain au Mexique, on a

travaillé dans un autre endroit, pas celui des réunions principales. Il y avait un changement de mentalité, peut-être dû à la curiosité, mais on se disait : « tiens, voilà c'est ce que sont les structures At-Large, regardez la diversité. Tiens, tiens. »

Donc, il y a eu, à ce moment-là, des changements et on a eu aussi un changement au niveau des unités constitutives. Les gens ont commencé à s'intéresser davantage à nous et on a constaté que le nombre de personnes s'était multiplié par deux, parce que, par exemple.

Les sessions : on avait demandé des présentations de la part du personnel et on s'est rendu compte que cela était d'une valeur importante. D'autres gens sont venus assister à ces sessions, parce que c'était très utile pour tout le monde. Je pourrais continuer à vous donner d'autres exemples, mais je crois que ça suffit. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Cheryl. Une autre question avant qu'Ariel s'en aille avec le micro ? Il y a eu quelques recommandations. Il y avait des contributions et je me souviens vaguement qu'il y a eu un autre volume de recommandations. Quelques groupes de travail ont commencé, il y a eu une série d'initiatives qui ont

commencé à cette époque-là. Comment cela a été traité ?
Est-ce qu'il y en a eu si peu que c'était gérable à l'époque ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, c'était tout à fait gérable. On a bien organisé tout cela. Les documents, tout cela était présenté au président de l'époque qui était Peter Dengate Trush. Il y a eu des problèmes de logistique, de ressources humaines. On a directement fait la révision et nous n'avions pas la capacité de faire beaucoup plus que ce qui a été fait à l'époque.

Mais, cela dit, il y avait des déclarations de haut niveau qui étaient articulées dans le résultat d'ATLAS I. C'était le bon moment, en plus.

Lorsqu'on est arrivé à ATLAS II, au niveau de la crédibilité et de l'efficacité, nos voix ont été davantage entendues. Le travail que nous faisons avait beaucoup évolué. Je crois qu'il faut voir les choses comme ça.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Cheryl. Glenn, vous pensez que ça suffit ?

GLENN MCKNIGHT :

Merci, c'était parfait. La raison pour laquelle j'ai posé cette question – comment est-ce qu'on est passé d'ATLAS I à

ATLAS II, comment est-ce qu'on avance, comment est-ce qu'on améliore notre travail – était pour voir l'évolution. C'était intéressant. Même si j'étais très actif dans le domaine d'ATLAS II et sa mise en œuvre, je dirais qu'on a l'impression que les gens disparaissent. C'était ça, mon commentaire : voir les résultats de ce qu'on a fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Nous sommes dans un processus de répétition. On regarde, on reregarde les recommandations. Est-ce que quelqu'un d'autre pense qu'il y a une meilleure manière de faire ce travail ? Eduardo Diaz, vous avez la parole.

EDUARDO DIAZ :

Merci M. le président. Toutes les choses que je peux voir dans le domaine de ces recommandations, c'est qu'il y a un grand volume de recommandations. Quand on les analyse, c'est difficile. Il faut regarder quel processus utiliser pour les analyser.

Je ne dis pas qu'on ne fait pas un bon travail, mais ces sessions – lorsque ces recommandations ont été rédigées – dans le cas d'ATLAS III, je dirais qu'on pourrait avoir un formulaire de base pour réfléchir aux recommandations, on pourrait voir dans quel contexte, ce à quoi elles sont

destinées. Quelque chose de plus organisé, pour rédiger ces recommandations. Quand on les lit, on a l'impression que quelqu'un a dit quelque chose comme ça et on l'a écrit.

Il faudrait que ce soit plus spécifique. Vous avez pris le temps de faire ce travail, il y a de nombreuses réunions qui ont été organisées et, pour essayer de mettre en œuvre ces recommandations. Je pense que nous aurons, lors d'ATLAS III, des recommandations qui n'auront pas encore été mises en œuvre d'ATLAS II.

CHERYL LANGDON-ORR :

Je me rapproche du micro pour faciliter la vie des interprètes.

Je voudrais soutenir ce que vous dites, Eduardo. Vous avez tout à fait raison. J'ai vraiment soutenu ATLAS II. Vous voyez le sourire qui apparaît sur mon visage.

J'ai dit « Oh, qu'est-ce qu'on a fait » lorsque j'ai vu cette énorme quantité de recommandations, de choses qui découlent d'ATLAS II.

C'est bien, parce qu'on a vu que presque 900 et quelques choses plus tard, on essaie de continuer à comprendre quelque chose. Je pense qu'avoir une bonne structure – peut-être pas des prérequis et des exigences très, très

précises – et avoir certaines exigences qui nous permettraient d’avoir des informations sur lesquelles on pourrait compter davantage.

Lorsqu’on parle de résultats : on doit avoir des résultats qui sont démontrables, délivrables. On a besoin de certains points, quelque chose qui puisse être atteignable et mesurable, etc. Je pense qu’avec l’apprentissage de cet ATLAS II, nous pouvons définitivement travailler beaucoup mieux et organiser cela d’une manière beaucoup plus précise.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Cheryl. Ariel, est-ce que nous avons une page wiki sur laquelle on pourrait mettre les leçons apprises ? Parce que cela est lié aux leçons apprises, d’après ce que nous disons. Le fait de demander aux gens qu’ils nous disent : « qu’est-ce qui, à votre avis, a été utile ? Qu’est-ce qui doit être inclus dans les recommandations ? » Parce que je vois qu’il y a beaucoup de recommandations pour lesquelles on se demande si elle a été terminée, mise en œuvre ou pas, etc.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. En ce qui concerne ATLAS II, je dirais qu'il y a quelque chose qui pourrait être évité en faisant un modèle qui nous indiquerait quels sont les points que l'on peut mesurer, quelles sont les justifications. Cinq, sept ou dix points qui nous permettraient de mieux organiser nos recommandations.

FATIMA CAMBRONERO : Merci, Olivier. Je vais parler en espagnol. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires que l'on vient de faire, avec ce que Cheryl et Eduardo ont dit.

Moi, ce qui m'inquiète, c'est le manque d'intérêt que certaines personnes ont et qui appartenait à ATLAS, qui n'ont pas participé à ce groupe ni aux recommandations. Je ne sais pas très bien quoi suggérer pour améliorer cela.

Je sais que les gens, au début, étaient très enthousiasmés par le voyage, par la réunion, participer aux recommandations. Après, tout le monde a disparu.

De nouveau, je voudrais dire ce que je disais il y a un petit moment. Il y a quelque chose qui n'est pas bien faite et qui fait que les gens ne continuent pas à participer, qu'on n'arrive pas à intéresser davantage les gens. Donc, essayez de demander à quelqu'un quelque chose pour qu'il se

sente responsable d'une recommandation et que ce ne soit pas toujours les mêmes qui travaillent. Il faut faire participer les nouveaux, leur dire: « voilà, vous avez un travail à réaliser. » C'est pour que ces gens qui disparaissent ne disparaissent plus et continuent à participer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Fatima. Eduardo, vous avez la parole.

EDUARDO DIAZ : Une chose que l'on pourrait faire est le groupe fasse une représentation, quel que soit le modèle qu'on fasse pour les recommandations. Assigner une personne responsable à cette recommandation, qu'il suive cette recommandation. Ce serait une façon d'obliger les gens à participer, pour qu'ils ne disparaissent pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Eduardo. Le groupe de travail lui-même, le groupe de travail de suivi, devrait avoir le responsable de chacun des groupes thématiques qui figurent et un conseiller aussi. Je ne me souviens plus quel était le nom du membre. Théoriquement, ce serait les responsables de chacune de ces recommandations. Pour certaines raisons, une sous-

série de cela seulement a été appliquée. Certains des présidents de l'époque n'ont pas fait de suivi. Ils n'ont pas suivi ATLAS non plus.

Il faudrait faire une base de données des présidents qu'il manquait. Comme l'a dit Cheryl, vous pouvez comprendre et tirer des conclusions de ce que Cheryl a dit.

MURRA MCKERCHER :

Je ne peux pas lever la main, mais je voudrais le faire de manière virtuelle, dès que c'est possible, pourriez-vous me donner la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

D'abord, on a Dev.

DEV ANAND TEELUCKSINGH :

Merci beaucoup. C'est Dev Anand Teelucksingh. Mon commentaire est peut-être que ce que vous pourriez faire, c'est de réunir le groupe thématique, les inviter à participer à votre appel, leur dire : « voilà, les recommandations, voilà ce qui a été fait. » Vous pourriez leur demander ce qu'ils en pensent : est-ce que c'est suffisamment correct à leur avis ou pas ?

Je pense qu'il y a une liste de diffusion du groupe thématique, etc. Ça devrait être utile, par exemple, pour impliquer les gens et le faire participer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous pensez que nous devrions les réunir maintenant ou attendre un peu et avancer un peu dans ce processus interne qui est en cours et, par la suite, les réunir ?

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Ce que vous pouvez faire, c'est, en tout cas, leur parler des progrès, de ce qui arrive actuellement au sein du groupe, au niveau des recommandations. Je pense que bien de leur donner une petite mise à jour de l'endroit où vous en êtes au niveau des recommandations et de leur mise en œuvre et présenter cela à chacun des groupes thématiques.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Dev. Glenn McKnight ?

GLENN MCKNIGHT : Ce que Dev n'a pas mentionné dans son intervention, dans son groupe de travail sur la participation, c'est ... Il a été très clair sur les réunions auxquelles nous avons participé. On nous a assigné ces recommandations d'ATLAS II et Dev

s'est assuré que l'on réponde à toutes ces communications. Je pense qu'il a déjà commencé et qu'il s'est assuré que cette stratégie était déjà mise en œuvre. Je pense que c'est une bonne manière de travailler.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur la suggestion de Dev à propos de webinaires ou d'une mise à jour à tout le monde sur l'endroit où nous nous trouvons actuellement ?

Je ne pense pas qu'on doive organiser cinq webinaires pour les cinq groupes thématiques. Est-ce que vous pensez qu'on pourrait avoir une seule téléconférence, un seul webinaire pour les cinq groupes ?

DEV ANAND TEELUCKSINGH :

Si vous voulez une seule conférence, ça risque d'être long pour les 43 recommandations. Je pense que vous pourriez avoir une session avec chaque groupe thématique séparément. Ça vous permet de diviser. Ce sera plus facile à gérer.

Je pense qu'il faudrait organiser cinq webinaires.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Dev. Est-ce que quelqu'un voudrait se porter responsable pour l'organiser ou pour organiser ces webinaires ?

FATIMA CAMBRONERO : Merci, Olivier. Il me semble qu'il est important d'informer les autres, de faire une mise à jour de ce qui a été fait pour tous ceux qui n'ont pas suivi ces procédures. J'insiste, je pense que la manière de faire participer les gens est vraiment de leur donner une responsabilité assumée concrètement. Leur dire ce qu'on fait, c'est toujours un peu la même chose, ils vont dire : « oui, je sais plus ou moins ce qui a été fait, mais je ne participe pas. »

Donc, il me semble que dans ce webinaire, outre les informations qu'on pourrait leur donner, je pense qu'il faudrait demander des volontaires, avoir des tâches qui soient assignées à chacun pour qu'on puisse passer à l'étape suivante et qu'il y ait davantage de gens qui travaillent.

Ça ne suffit pas, on n'est pas suffisamment nombreux pour faire tout le travail. C'est un groupe qui n'avance pas assez. On est en retard. On a besoin davantage de gens qui travaillent activement dans ce groupe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tout à fait, Fatima, je suis d'accord avec vous. Qu'est-ce que vous nous recommandez de faire ? Est-ce qu'on devrait avoir un webinaire et poser des questions pour chacun des groupes thématiques en nous basant sur le travail réalisé jusqu'à maintenant ? Est-ce qu'on devrait assigner la tâche de conclure un problème ou une question ou mettre en œuvre un problème ou une question ? L'assigner à quelqu'un ? Est-ce que vous avez une autre idée là-dessus ?

Est-ce qu'on devrait donner la responsabilité au président du groupe thématique pour qu'il entre en contact avec les membres des groupes thématiques, quand ils existent ? On peut tirer aussi profit de ces groupes thématiques.

FATIMA CAMBRONERO : Peut-être que ce qu'on peut faire, c'est de convoquer à nouveau les présidents de chacun de ces groupes thématiques et voir s'ils sont toujours intéressés. Peut-être qu'ils ne le sont pas ou qu'ils ont d'autres activités et qu'ils ne peuvent pas assumer ces responsabilités. Mais, convoquez les groupes d'abord. Ensuite, parallèlement, avoir certaines tâches déterminées pour chaque groupe pour pouvoir réunir, associer une tâche à une personne,

sinon ça n'a aucun sens de les convoquer si on ne leur donne pas une tâche spécifique.

Ensuite, ce que vous avez dit à propos des questions. Pour savoir quelle est leur situation, quelle est la situation des recommandations aussi. Je pense qu'on pourrait faire ça et peut-être quelque chose de plus – je ne sais pas quoi – qu'on pourrait proposer pour avancer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Fatima. Les noms et les détails de ces groupes thématiques et les présidents de ceux-ci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ?

Allez-y Murray. Je vois que Dev a la main levé... Ah non, il a baissé la main. Murray, vous avez la parole.

MURRAY MCKERCHER :

Merci, Olivier. Je suis à distance. Je m'excuse d'interrompre.

J'ai quelques commentaires. Je sais que, Olivier, vous avez eu une réunion avec le conseil ALTAS II pour voir comment on devait procéder et je crois que vous leur avez présenté une liste de recommandations.

Est-ce que vous pourriez nous parler de cette réunion ?

Mon autre commentaire: au niveau du processus, comment est-ce qu'on met en ligne les recommandations qui sont sur la table avec le groupe de politique qui existe au sein d'ICANN ? Finalement, on essaie de faire des mouvements qui sont politiques. Peut-être que nos recommandations sont trop vastes pour l'ICANN et ce serait une manière de les formuler dans une langue plus spécifique.

Ensuite, je demanderais aux présidents de se remettre en contact avec les participants d'ATLAS II.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Murray. Nous avons décrit ce que nous avons fait pendant la dernière année et demie jusqu'à maintenant. On a parlé des recommandations, du tri, de la sélection que nous avons essayé de réaliser. Depuis cette réunion, nous avons parlé de tout cela. Le conseil ne nous a pas à nouveau contactés.

Nous avons fait le suivi des recommandations, nous les avons contactés pour leur dire le travail qui avait été fait dans le domaine des webinaires de formation de compétence et d'une des recommandations qui a été mise en œuvre et qui ont été complétées.

Le travail que nous avons réalisé ici est destiné à mettre en œuvre et à faire participer le groupe original d'ATLAS II, lui demander davantage de participation et à essayer de contacter les présidents de ces groupes thématiques.

Est-ce que quelqu'un pense qu'il y a une meilleure manière de travailler dans ce sens ?

GLENN MCKNIGHT :

Je pense que vous êtes un peu trop optimistes si vous pensez que cela va fonctionner, parce que les personnes n'ont pas participé ainsi. Il y a déjà un bon moment qu'on a commencé à travailler. Vous perdez des énergies là-dessus et ça vieillit. Ça vient depuis juin dernier. Ça dure depuis.

Je pense qu'on peut passer beaucoup de temps à essayer d'obtenir les commentaires des gens et vous n'allez rien faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Glenn. Eduardo, vous avez la parole.

EDUARDO DIAZ :

Merci, Olivier. Entre ATLAS avant et maintenant, je ne sais pas si la transition va se faire. Il y a beaucoup de personnes qui ont d'autres domaines aussi. Il faut, ici, voir comment

on veut faire en termes de participations. Liam a lui-même siégé dans un autre groupe. Il n'y a aucun problème avec ces activités.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Eduardo. C'est correct, effectivement. Il y a eu des modifications. Cependant, je ne vois pas des dizaines de personnes d'At-Large qui veulent participer à la transition. Ils travaillent sur ces recommandations d'ATLAS II. On ne parle pas de grande quantité de personnes. On a toujours ces inquiétudes d'intéresser les personnes, comment le faire pour rédiger ça.

On passe à Fatima Cambronero.

FATIMA CAMBRONERO :

Merci, Olivier. Bien sûr, je suis moi-même d'accord avec ce que vous venez de dire. Donc, peut-être que si on faisait un annuaire des personnes qui participent, on pourrait peut-être avoir un meilleur point de départ pour voir comment gérer ces activités.

Une autre suggestion possible serait peut-être aussi de gérer par année, c'est-à-dire, pour l'année prochaine, laquelle de ces recommandations serait prioritaire pour qu'on puisse conclure ces travaux à la fin de l'année sans

essayer de tout comprendre. On ne peut peut-être pas tout faire. Finalement, on perd des activités. Il y a des choses qu'on n'arrive pas à faire. Il y a des recommandations qu'il faudrait finir avant la fin de l'année pour que ce soit plus simple.

On verra si on peut le faire ou pas. Je pense que c'est peut-être aussi la manière de pouvoir faire un travail plus concret. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Fatima. Je pense que nous avons maintenant de nouvelles idées pour essayer d'avancer avec ça. J'ai entendu tous ces retours, toutes ces demandes de contact avec les présidents du groupe.

On a des experts dans la matière, des modérateurs de séance, des assistants des modérateurs de séance et des rapporteurs. On a beaucoup plus de personnes qui travaillent pour organiser ces séances, de personnes qui participent.

Il y en a qui participent, qui sont partis, qui ne font plus partie du conseil de l'ICANN. On a un peu de tout.

Je suggérerais que l'on continue de travailler, mais il ne nous reste plus que cinq minutes.

On pourrait peut-être voir rapidement notre liste de processus internes à conclure.

Alan, vous êtes dix minutes en retard, alors peut-être que vous pourriez nous permettre de prendre dix minutes de plus, parce qu'on essaie de faire un triage. On n'a plus rien d'autre qui soit écrit dans la page des gTLD.

Par rapport au reste, on essaie de travailler en dehors avec l'ATRT sur la responsabilité. On peut leur permettre d'avancer, parce qu'on a beaucoup de travail à faire et on ne veut pas les empêcher d'avancer.

EDUARDO DIAZ :

Non, je suis désolé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

« L'ICANN devrait considérer la possibilité de renforcer et d'augmenter la communication entre les agents de liaison qui les représentent auprès des différents comités consultatifs et auprès des différentes organisations de soutien pour pouvoir éliminer cette culture de silo. »

C'est vrai qu'on dit ici « l'ICANN devrait considérer. » La GNO a certainement beaucoup fait pour essayer d'avoir plus de contact avec le GAC. On a déjà une agente de

liaison auprès du GAC maintenant. On n'a pas pu avoir d'autres liaisons avec At-Large. On pourrait peut-être avancer avec eux pour voir si on ne peut pas établir de liaison avec le GAC. On en a discuté. Peut-être qu'on pourrait penser à cette idée d'avoir une liaison avec le GAC.

Pour éliminer cet isolement, c'est quelque chose qui n'a pas été mis en œuvre, mais qui est en cours de préparation. Si on a la visite de Jean-Jacques Sahel qui travaille sur la participation de la société civile. Ce sont des initiatives intercommunautaires qui vont éventuellement pouvoir finir avec cet isolement.

SATISH BABU :

Merci. Je suis d'APRALO. J'ai très peu participé à ce processus, parce que j'ai intégré le NomCom l'année dernière, mais je voudrais offrir mon temps comme bénévole. Mais, ce serait intéressant de participer à la révision de ces trois points, je pense. Ce serait une bonne idée de réévaluer ce qu'il manque dans la transition.

Si vous sentez toujours que c'est important et que ce qui est en pause devrait être revisité, on devrait peut-être reprendre des questions qui sont pertinentes. Comme Glenn dit, on a des points qui ne le sont pas. C'est un gaspillage d'énergie.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est toujours pertinent. On avance, sinon on l'abandonne.

EDUARDO DIAZ : On prend celle-là et vous avez parlé d'une alliance permanente avec le GAC. Peut-être qu'on pourrait donner une action à suivre à l'ALAC dans l'ensemble et conclure ce point, cette recommandation.

Il faut que l'on ait une approche plus proactive. Ça ne veut pas dire que ça va se concrétiser, mais au moins on essaiera.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Eduardo. Maintenant, Glenn McKnight ?

GLENN MCKNIGHT : On a commencé avec des séances de remue-ménage, d'activités de stratégie pour des organisations qui avaient plein d'idées, comme on a ici. Après, on commence à les synthétiser, à les résumer. On arrive à des listes comme celle qu'on a ici. On n'avance jamais.

C'est pour ça qu'on a dix commandements, c'est parce que c'était l'essentiel : on ne pouvait pas avoir toutes les règles.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Glenn. Ce que me dit Heidi est que la séance qui suit s'occupe des recommandations du sommet At-Large et on inclut la mise à jour dans l'ordre du jour. Puisqu'il n'y a personne d'autre à mettre à jour ici, on pourrait prendre un peu plus de temps.

J'entends deux idées. Eduardo dit qu'on va considérer que c'est complet. Disons que c'est ce qu'on fait. L'ALAC va travailler sur l'établissement d'agents de liaison avec d'autres SO et AC. Et, le personnel fait tout ce qu'il peut pour établir ce type de culture.

J'entends dire que c'est également obsolète, donc c'est incomplet. Ce serait mieux si c'était complet, vous voyez. Obsolète veut dire qu'on n'a rien fait, que ça a vieilli. Fatani ?

RAFID FATANI : C'était avec Liam qu'on avait écrit ça, non ? Ce qu'on considérait lorsqu'on pensait à ça, c'était d'avoir des activités qui pourraient être un obstacle pour la création de ces divisions.

Par exemple, il y aurait des activités au sein des différents groupes qui pourraient inviter uniquement les événements,

ceux qui créeraient une culture différente. Donc, c'est un peu à quoi on pensait.

Je sais que c'est très difficile de pouvoir faire cela, parce qu'on parle ici d'événements privés qui ne sont pas dans la mission de l'ICANN, mais, en même temps, on parle d'événements qui sont vraiment dans la culture plus large de l'ICANN. Ça va être un point de charnière.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Raf. Je pense que ce groupe de travail ne peut rien faire autre que d'accepter de créer un groupe de travail intercommunautaire. J'aimerais bien participer à ce groupe. Il y a beaucoup de personnes qui iraient sans doute le présider. Mais oui, c'est difficile.

HOLLY RAICHE

On devrait également avoir beaucoup de participation de l'ALAC dans d'autres domaines ou activités. Si vous regardez, par exemple, vous verrez où on a des agents de liaison et il faudrait voir si on ne devrait pas prendre des mesures qui résultent de ce que disent les agents de liaison.

La participation de l'ALAC avec la communauté est un domaine auquel il faut vraiment penser, parce que c'est la bonne manière de finir avec cet isolement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Ariel prend des notes. Non ? Ah oui, oui.

ARIEL LIANG : Non, j'écouterai les enregistrements plus tard et je prendrai les notes pertinentes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Satisfaisant, non ? D'accord. On le marque comme complet, parce que ça va faire plus beau. Merci. Suivante. La numéro 8 : « l'ALAC suit toutes les recommandations. »

C'est constant, on ne peut pas dire que c'est complet. C'est en cours. On avance, parce qu'on travaille dessus. Eduardo ?

EDUARDO DIAZ : C'est un exemple de ce que nous faisons et qu'il faut le laisser là, parce qu'on travaille dessus. Même si ça n'avait pas été des recommandations, on s'en serait occupé. Donc il faut l'enlever je pense.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Mais, si on élimine le devoir de le faire, on ne le fait plus. Vous voyez, maintenant, vous n'allez plus le faire, parce qu'on l'enlève. Non, ce n'est pas vrai.

Est-ce qu'on le marque comme étant complet ? Fatima, qu'est-ce que vous en pensez ?

FATIMA CAMBRONERO : Je ne voulais pas lever la main, c'est lui en fait.

MURRAY MCKERCHER : Oui, je suis là.

Il me semble qu'en lisant ça, on a bien suivi les actions qui étaient prises par rapport aux recommandations. Donc, ça fait une déclaration, vous voyez. Ça veut dire « oui, c'est vrai, on a ce devoir et on va s'en occuper jusqu'à ce que la recommandation soit complète. »

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vois beaucoup de noms levés. Y a-t-il des objections ? On n'entend pas le son dans la cabine. Le micro ne fonctionne pas.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est la recommandation numéro 8, n'est-ce pas ? Lorsqu'on lit cela, on parle des recommandations précédentes. Avant la 8, c'est la 7. Il y a en 40 et quelques. Alors, ça ne se comprend pas très bien. Si vous voulez faire quelque chose là-dessus, faites quelque chose qui soit clair.

C'est un très, très bon exemple d'une recommandation très mal écrite.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Cheryl. Ça doit être la recommandation qu'on a rédigée à deux heures du matin. C'est toujours comme ça, samedi soir, deux heures du matin, on écrit n'importe quoi. C'est la plupart des accidents.

On la marque comme complet. C'est noté. Il n'y a eu aucune objection pour marquer cela comme complet. On fait ce qu'on fait. Les membres de l'ALAC devraient se lever le matin en pensant à tout ça. C'est trop évident. On fait tous cela.

La recommandation suivante. La numéro 30 : « Pour chaque processus de commentaires publics, les SO et les AC devraient avoir suffisamment de ressources pour

pouvoir élaborer ou rédiger des déclarations ayant un impact. » J'aime bien cette déclaration d'impact.

Eduardo ?

EDUARDO DIAZ :

Je propose que l'on marque cela comme complet, parce que c'est ce qu'on fait. C'est quelque chose de très subjectif. Est-ce que vous avez un impact ? C'est difficile à mesurer, mais on le fait. Ça fait partie du processus. Dans ce processus, on a une page wiki où on mesure l'impact sur le suivi des déclarations.

On travaille avec les SO et les AC. On leur dit qu'il faut qu'ils fassent ce que nous faisons aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Eduardo. Alan Greenberg ?

ALAN GREENBERG :

Pour que vous sachiez, je pense que ça faisait partie de ce que disait le groupe de travail sur la mise en œuvre de politiques. Les PDP de la GNSO vont devoir maintenant suivre ce processus et certaines de ces déclarations vont devoir être modifiées dans ce sens. Ce n'est pas ce que nous faisons, mais c'est du travail en cours et du travail qui

peut être impliqué si nos recommandations peuvent être appliquées avec les fonds suffisants pour pouvoir le faire. C'est sensible pour nous, c'est important.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. On a maintenant Murry McKercher qui veut prendre la parole. Murray, vous levez la main ?

MURRAY MCKERCHER : Non, pardon. C'était une vieille main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord. Alors, Eduardo ?

EDUARDO DIAZ : Oui. Juste pour préciser un point d'Alan. Quelle est la différence entre une déclaration et une déclaration d'impact ? Je ne comprends pas très bien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Expliquez, s'il vous plaît, Alan.

ALAN GREENBERG : Si vous regardez le vocabulaire des tuyaux, les déclarations d'impact sont des déclarations qui suivent une étude très

profonde suivant les politiques de la GNSO. Donc, lorsqu'on voit l'impact de décision spécifique qui pourrait avoir un impact financier sur les organisations ou une utilisation restreinte. Ça pourrait être vraiment quelque chose de très sensible.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Alan. C'est vrai que ça porte sur les déclarations que nous rédigeons. C'est plutôt orienté vers l'impact sur les utilisateurs finaux concernant la question dont on s'occupe au sein de l'ICANN ou dans les actions de l'ICANN. Quel est l'impact que cela a sur les utilisateurs finaux ? Au moins, c'est ça que je comprends pour l'ALAC.

Alan ?

ALAN GREENBERG :

Oui. Pour approfondir un peu plus ce point-là, on a l'habitude de compléter nos déclarations en disant que ça va avoir un impact sur les utilisateurs. Ici, on applique qu'il faudrait faire une étude pour montrer si ça a vraiment un impact. Ce n'est pas simplement notre avis.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Alan. Holly Raiche ?

HOLLY RAICH :

Oui. C'est un exemple, en fait, de ce qu'on peut voir sur la liste. Vous allez voir qu'il y a beaucoup de personnes parmi nous qui sommes restés jusqu'à très tard la nuit pour pouvoir conclure cela et si on voulait faire du travail sur des actions à suivre et qu'on voulait s'assurer qu'on a suffisamment de fonds pour tout faire, je ne pense pas être d'accord.

Si on va prendre note d'actions à suivre, on devrait dire que l'ALAC doit comprendre, dans les demandes de budget, suffisamment d'argent pour fournir les ressources ou qu'on devrait pouvoir les fournir de manière à ce que l'ALAC soit équipé pour fournir des informations concernant l'impact tel qu'inclus dans les commentaires. Ce n'est qu'ainsi qu'on va pouvoir comprendre ce qu'on veut dire. Ce n'est que cela qui va traduire ce qu'on fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Oui. Merci, Holly. Vous allez voir que les destinataires sont les présidents des SO et des AC d'At-Large et peut-être qu'Alan pourrait proposer aux différents présidents des SO et AC la discussion de cette question partout dans l'ICANN.

ALAN GREENBERG : Je vois qu'on parle de ressources, mais je ne suis pas très sûr de la faisabilité de cela. Est-ce que cela implique que si on n'a pas des ressources exclusives, on ne peut pas le faire ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. J'ai une liste de personnes qui souhaitent intervenir. Fatima, Satish... Est-ce que c'est spécifique ? D'accord, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : J'ai suivi un nombre de définitions parce qu'on a différents types de formes de déclarations d'impact, ce qui comprend environnemental. Par exemple, l'impact environnemental, l'impact des déclarations. On n'a jamais mesuré cela, mais pour nous ça pourrait être utile dans ce domaine.

L'analyse ou l'étude qui décrit les effets espérés ou attendues d'un projet d'une politique ou d'une action qui est considérée par une organisation gouvernementale ou une société.

Si on va faire une déclaration qui utilise ce terme de déclaration d'impact, qui est un terme y compris dans les tribunaux. Il faudrait que l'on définisse ce terme et c'est ce

qu'on nous demande. Je propose ce terme pour votre considération.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Cheryl. Fatima ?

FATIMA CAMBRONERO : Je vais parler en espagnol, bien sûr. Je ne sais plus d'où vient cette recommandation. Je ne me souviens pas de la discussion.

J'ai une lacune et je la relis maintenant et je sens que c'est plutôt un principe, pas tellement une recommandation. Ça devrait peut-être être un principe qui oriente les travaux de l'ALAC.

Je ne sais pas si on peut l'enlever de cette liste et le transformer en principe, règle ou guide. Pour moi, ce n'est pas vraiment une recommandation, c'est quelque chose qui devrait orienter nos travaux sur les déclarations, surtout sur comment on compte rédiger les déclarations. C'est ce qu'on devrait avoir toujours fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Fatima. On a maintenant Satish Babu.

SATISH BABU :

Merci, Olivier. Je reprends ce que disait Fatima, parce que c'est vrai qu'il faut institutionnaliser cela dans l'avenir. Ce n'est pas tellement ce qui est fait, d'habitude.

Alors, il faut isoler les autres points qui sont ici qui appartiennent aussi à d'autres domaines et qui devraient être institutionnalisés. C'est la manière dont l'ALAC opère et va opérer dans l'avenir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Satish. Je pense et je me demande d'ailleurs si c'est bien le travail du groupe thématique auquel j'ai participé hier.

Ah pardon. Oui, Dev, allez-y.

DEV ANAND TEELUCKSINGH :

Merci. Je pense que cette recommandation parlait de ce que vous dites, Olivier, de la possibilité que l'ICANN fasse une évaluation d'un impact et voir si ça affecte les utilisateurs ou les titulaires des noms de domaine, parce que les textes des consultations – on pourrait dire un rapport de la GNSO ou un rapport dans l'autre groupe sur une certaine question. Les utilisateurs vont considérer la déclaration et ils vont se demander ce que ça a à voir avec le reste.

Alors, c'était le but de la recommandation, je pense. Lorsque le commentaire public sera publié, il faudrait qu'il y ait une évaluation de cela. Donc, les commentaires publics sur cette recommandation vont évaluer, en fait, ces travaux. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Dev. Je pense que je commence à comprendre un peu de quoi on parle ici. Je me rappelle un peu quelle a été la discussion. C'est vrai que, parfois, on entend dire « oui, l'ALAC envoie une note à la liste de diffusion demandant aux membres s'ils veulent faire des commentaires sur des recommandations auxquelles personne ne répond. » Parce qu'on ne sait jamais quel est le niveau d'impact que cela a sur les utilisateurs finaux ou comment le mesurer.

Afin de pouvoir élaborer une étude de ce type, pour savoir quelle est la déclaration d'impact, on devrait avoir des ressources suffisantes en termes de personnel pour pouvoir le faire.

Holly Raiche ?

HOLLY RAICHE :

Je pense que Dev a tout à fait raison et c'est une action à suivre dans le sens que quiconque soit le rédacteur ou...

peu importe. En fait, ce qu'il faut inclure, c'est pourquoi on fait des commentaires pertinents pour les utilisateurs finaux.

Après, dans ces déclarations, on devrait comprendre l'idée pour que les personnes se rendent compte de l'importance de cela, de l'IRTP-D, par exemple, c'est important pour les utilisateurs finaux. Mais, on ne le sait pas si on ne le considère pas.

C'est vraiment une demande pour que tous les rapporteurs incluent une explication de pourquoi cela est important pour les utilisateurs finaux. De l'impact que cela aurait si c'est mis en œuvre ou si ce ne l'est pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Holly. Alan Greenberg ?

ALAN GREENBERG : Merci. Il y a différentes manières de le considérer. Si on inclut ce qu'Holly vient de dire, il peut y avoir certains groupes au sein de l'ICANN qui pourraient dire : « bon, c'est votre avis, d'accord. » Il faut le montrer, il faut le prouver. On en fait des études pour montrer que l'on parle de faits ici.

Si on veut faire autre chose que de transmettre nos opinions, ça prendrait plus de temps.

D'autre part, ça nous donne aussi la possibilité de dire que si le groupe ne faisait pas la recommandation de faire une étude d'impact sur les utilisateurs, on pourrait dire « non, pardon. On n'est pas en mesure de faire des remarques, parce qu'on n'a pas correctement considéré. »

On ne peut pas savoir quel est l'impact sur nos communautés. Il y a différentes manières, mais je ne sais pas très bien comment on pourrait le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Maintenant, Eduardo ?

EDUARDO DIAZ : Je recommande que l'on finisse là, qu'on le mette comme étant complet. On discute de cela au sein d'un groupe qui s'occupe des différentes recommandations. Ce que je veux dire, c'est que si c'est important pour l'ALAC, il faut que ça devienne une action à suivre à l'ALAC pour qu'on change la manière dont on fait les déclarations ou dont on mesure l'impact en tant qu'action à suivre. Et puis, qu'on puisse gérer en tant qu'action à suivre entre nous tous au sein de l'ALAC.

Voilà pourquoi on le fait comme ça, parce que ça va poser problème autrement. Il y a un problème ailleurs.

SATISH BABU :

Moi, je soutiens cela. Je pense que c'est un principe qui doit survivre, les recommandations. Ça doit faire partie de la manière dont nous travaillons. Ça doit être intégré à notre ADN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Satish. Fatima ?

FATIMA CAMBRONERO :

Merci, Olivier. C'est ce que j'allais dire. Je suis d'accord avec ce que disent Eduardo et Satish. Il faut qu'on décide ou qu'on résolve cela internement à l'ALAC, parce que si chacune de nos déclarations doit être accompagnée d'une étude ou d'une recherche pour voir si ça a un impact ou pas, on ne va plus avoir de rédacteurs. On a peu de personnes qui rédigent les déclarations.

Si on demandait tout ce travail supplémentaire, il n'y aurait plus qu'Alan. Il faut en discuter internement, vous voyez. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Fatima. J'ai un avis un peu différent. On peut revenir aux recommandations, s'il vous plaît ?

Je suis complètement d'accord avec tout ce qui a été dit ici par rapport à la quantité de ressources qui seraient nécessaires de nos propres bénévoles qui devraient faire des évaluations d'impact de chaque déclaration. Je ne suis pas d'accord avec les bénévoles qui devraient faire tout ce travail pour la rédaction de chaque déclaration, ce que ça implique pour les mères, pour les personnes, pour les cyclistes, peu importe. C'est beaucoup de travail.

C'est vraiment quelque chose de très sérieux. Ce qu'on veut dire par cela, c'est qu'avec suffisamment de ressources, ça implique qu'on devrait avoir le temps du personnel.

On a vu qu'il y a une déclaration et donc, on devrait voir qu'il va avoir un impact. On devrait voir quel serait l'impact pour chaque communauté.

Si la communauté At-Large recevait de l'aide pour traduire les commentaires publics ou une consultation publique sur l'IRTP part D, on devrait voir l'impact sur les utilisateurs finaux. Si on pense aux utilisateurs finaux, on a déjà trop de travail au sein de cette communauté. Si on ajoutait davantage de travail à faire, ce serait un peu difficile.

Alan Greenberg ?

ALAN GREENBERG :

Je pense que ça soulevait la question devant tout le monde. Ça sensibilise. Je dirais, personnellement, que ce n'est pas faisable, que c'est quelque chose qu'on peut essayer de faire et pas nécessairement une action à suivre pour demain. C'est quelque chose qu'il nous faut.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci, Alan. Je sais qu'on est 20 minutes en retard et que la prochaine va commencer spécifiquement avec une mise à jour là-dessus.

Ce que je suggère, c'est que l'on fasse une petite pause pendant que l'on relance le système et que l'on reprenne la discussion. On prend une pause jusqu'à 14h30. C'est l'heure à laquelle on va commencer avec le lancement du nouveau site web de l'ALAC.

On va donc clôturer la séance. Dans dix minutes, on reprend. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]